



www.aisne.com

**Direction de l'éducation,
du sport, de la culture et
des transports**

Service des transports

Tél. 03.23.24.60.84

Fax. 03.23.24.61.07

Affaire suivie par :

Le Président du Conseil départemental,

ARRETE PORTANT SUSPENSION DES TRANSPORTS DE VOYAGEURS ORGANISES PAR LE DEPARTEMENT

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Transports ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 déclarant élu son Président en la personne de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX ;

CONSIDERANT les prévisions météorologiques diffusées le **jeudi 12 janvier 2017** sur l'ensemble du Département de l'Aisne pour la journée du **vendredi 13 janvier 2017** ;

CONSIDERANT que le Département a la responsabilité du fonctionnement des transports interurbains de voyageurs ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

Article 1er : les transports par autocars et véhicules de moins de 9 places organisés sous la responsabilité du Département de l'Aisne sont suspendus pour la journée du **vendredi 13 janvier 2017**, de 0 heure à minuit.

Article 2 : Le Directeur général des services, la Directrice générale adjointe chargée de l'aménagement et du développement des territoires, la Directrice du sport, de la culture, de l'éducation et des transports, et la Chef du service des transports sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Préfet de l'Aisne.

Fait à LAON, le 12 janvier 2017

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX